

Ref. Étudiant

Réf. Inscription

photo



MJM GRAPHIC DESIGN

CONTRAT D'INSCRIPTION

FORMATION INITIALE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À COMPLÉTER ET À RETOURNER À MJM *

ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

TS

②

FORMATION CHOISIE :

ANIMATION 3D, 2e Année

Module :

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Revellat Axel

Adresse complète :

19 rue camille claudel

Code postal :

94 350

Ville :

Villiers sur Marne

Téléphone :

06 50 16 25 07

Mobile :

Adresse e-mail :

axel.revellat@gmail.com

Date de naissance :

23 / 05 / 95

Lieu de naissance :

Nationalité :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Mme Evelyne REVELLAT

☒ Père☒ Mère☐ Tuteur

Téléphone :

Mobile :

06 60 47 71 64

Professionnel :

INSCRIPTION :

Cette inscription ne peut être validée que si l'école détient en portefeuille le montant total de la scolarité avant la date de la rentrée (voir au verso les modalités de règlement).

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Pièces à joindre au dossier :

- 1 copie recto/verso de la carte d'identité
- 1 certificat médical (moins de 3 mois)
- 1 certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté
- 2 photos d'identité
- 1 attestation en Responsabilité Civile

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS U.E. - CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- 1 photocopie du visa ou de la carte de séjour

Les étudiants étrangers doivent régler 50% de la scolarité afin de se voir délivrer une attestation d'inscription qui leur permettra de procéder à leurs formalités administratives. À partir de la date d'inscription et de la remise par notre établissement de documents contractuels, aucun remboursement ne pourra être consenti en cas de désistement. Seul un document officiel des autorités Françaises attestant du refus d'obtention de visa permettra le remboursement de l'acompte versé.

Ces conditions particulières viennent en complément des conditions générales applicables dans notre Établissement, définies au verso de ce document.

Une couverture médicale peut être souscrite auprès du Cabinet AEP.

Tél. : 04 66 71 60 38 - E-mail : contact@aep-assurances.com - www.aep-assurances.com

DROIT À L'IMAGE :

L'étudiant autorise l'utilisation de son image ainsi que celle de ses travaux qui auront été créés lors de sa scolarité sans limitation de temps (plaquette, affiche de l'école, vidéo, internet...) et s'engage à ne demander aucun dédommagement financier.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

CP ☐AA ☐

Siège social : 60, quai de Jemmapes - 75010 PARIS - Tél. : 01 42 41 88 00 - Fax : 01 42 41 20 41
S.A.S. au capital de 525.000 € - SIRET 317 098 614 00033 - CODE APE 8559B

- * ☐ Paris 60 quai de Jemmapes 75010
☐ Nantes 9 rue Dugommier 44000
☐ Strasbourg 8A rue Kageneck 67000

FRAIS DE SCOLARITÉ :

Les frais de scolarité pour l'année sont fixés à

Les frais de scolarité sont calculés pour l'année scolaire complète. Ils sont dûs dans leur totalité pour toute année scolaire commencée. L'option module est soumise au même principe. En cas d'absence prolongée, de maladie, d'accident grave, d'exclusion temporaire ou définitive ou de départ volontaire en cours d'année, le solde de la scolarité reste dû. Aucun remboursement ni réduction ne pourront être consentis.

6900€

FRAIS D'INSCRIPTION :

Ils sont payables chaque année lors de l'inscription de l'étudiant. Ils couvrent les frais de gestion pédagogique, administratifs et comptables de l'année en cours. Ils resteront acquis à l'école MJM en cas d'annulation après le délai légal de rétractation ("dans un délai de 10 jours à compter de la date de signature du contrat, l'étudiant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception").

Tout désistement ou rupture de contrat en cours d'année doit être obligatoirement expédié par courrier recommandé à MJM (aucun désengagement par lettre simple ou par téléphone ne sera pris en compte).

450€

ASSURANCE ÉTUDES :

L'assurance « études » prend en charge les frais de scolarité en cas de survenance des événements garantis (voir texte du contrat ci-joint) au cours de l'année scolaire 20.../20... et dans la limite de deux années d'études (le règlement doit être effectué en 1 seule fois au moment de l'inscription à l'ordre de AEP)*.

MODULE ADAPTÉ Option de spécialisation :

NOMBRE D'HEURES :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Scolarité : Module :

Je désire payer la scolarité en :

☐ 1 versement

☐ 2 versements

☒ 4 versements

FRAIS D'INSCRIPTION :

• Au 1er septembre

• Au 1er novembre

• Au 1er janvier

• Au 1er mars

TOTAL À RÉGLER

€

€

450€

1725€

1725€

1725€

1725€

7350 €

L'école doit détenir dès la rentrée le montant total de la scolarité.

Les engagements de paiement seront présentés à l'encaissement aux dates indiquées ci-dessus.

La signature d'un répondant financier est indispensable pour garantir le paiement de la formation.

Identité du répondant financier :

NOM : REVELLAT Prénom : Enelyne

Adresse complète : 19 rue Camille Claudel 74350 Villiers-sur-Naen

Téléphone professionnel : Mobile : 06 60 67 71 64 Domicile :

E-mail : enelyne@revellat.fr

Profession : Sophrologue

Ets bancaire : N° de compte : 3002 07650 0000004800X 63

Agissant en qualité de : ☐ Père ☒ Mère ☐ Administrateur légal ☐ Tuteur (cocher la case correspondante)

de l'élève, certifie avoir pris connaissance du règlement financier.

Fait à Villiers-sur-Naen Le 29/7/2015
Signature du Répondant financier. Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé pour la totalité des clauses du contrat". Bon pour caution des frais de scolarité à 100%.

Fait à Villiers-sur-Naen Le 29/7/2015
Signature de l'élève majeur ou du père, mère, administrateur légal ou tuteur (rayer la mention inutile) et porter la mention manuscrite : "Lu et approuvé pour la totalité des clauses du contrat".

* Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'assurance "études" veuillez le signifier par écrit sur le formulaire AEP